

40				1	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.	C 1

COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION: *COIL*

Forme juridique: *Société anonyme*

Adresse: *Drukpersstraat* N°: *4* Boîte:

Code postal: *1000* Commune: *Bruxelles*

Pays: *Belgique*

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de *Bruxelles, néerlandophone*

Adresse Internet¹:

Numéro d'entreprise *BE 0448.204.633*

DATE *07 / 06 / 2017* du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS *COMPTES ANNUELS EN EUROS (2 décimales)*
 approuvés par l'assemblée générale du *03 / 06 / 2020*
 et relatifs à l'exercice couvrant la période du *01 / 01 / 2019* au *31 / 12 / 2019*
 Exercice précédent du *01 / 01 / 2018* au *31 / 12 / 2018*

Les montants relatifs à l'exercice précédent ~~sont~~ / ~~ne sont pas~~² identiques à ceux publiés antérieurement

Nombre total de pages déposées: *65* Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: *6.1, 6.2.2, 6.2.5, 6.3.5, 6.4.2, 6.5.2, 6.8, 6.11, 6.17, 6.18.2, 6.20, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16*

*Signature
(nom et qualité)*

*Signature
(nom et qualité)*

¹ Mention facultative.
² Biffer la mention inutile.

SITUATION DE L'ENTREPRISE

Ces comptes annuels concernent-ils une société soumise aux dispositions du nouveau Code des sociétés et associations du 23 mars 2019 ? non

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

Finance & Management International
N°: BE 0466.829.326
Industriezone 7, 3400 Landen, Belgique

Administrateur délégué
01/06/2016 - 01/06/2022

Représenté(es) par:

Timothy Hutton
419 M7, Namprae, Hang Dong, 50230 Chiang Mai, Thaïlande

James Clarke
Baytree House, Parkfield Road 0, WA16NP Knutsford, Royaume-Uni

Président du Conseil d'Administration
25/06/2014 - 03/06/2020

Patrick Chassagne
Rue d'Anjou 18bis, 75008 Parijs, France

Administrateur
01/06/2016 - 01/06/2022

Tom Frost
Oaklands Park 27, OL4 4JY Oldham, Royaume-Uni

Administrateur
06/06/2018 - 05/06/2024

Mazars Bedrijfsrevisoren BCVBA
N°: BE 0428.837.889
Berchemstadionstraat 78, 2600 Berchem (Antwerpen), Belgique
N° de membre: B00021

Commissaire
07/06/2017 - 03/06/2020

Représenté(es) par:

Anton Nuttens
(Commissaire)
Sint Willebrorduslaan 30, 2970 Schilde, Belgique
N° de membre: A01892

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~xxx~~ **n'ont pas*** été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise**;
- B. L'établissement des comptes annuels**;
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
Frais d'établissement	6.1	20
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	23.193.127,92	24.945.682,86
Immobilisations incorporelles	6.2	21	87.020,22	170.176,74
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	10.380.864,13	11.982.006,65
Terrains et constructions		22	1.153.658,03	1.235.011,29
Installations, machines et outillage		23	8.569.656,89	9.892.656,93
Mobilier et matériel roulant		24	112.743,55	144.470,80
Location-financement et droits similaires		25	456.387,07	684.580,63
Autres immobilisations corporelles		26
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	88.418,59	25.287,00
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	12.725.243,57	12.793.499,47
Entreprises liées	6.15	280/1	12.688.949,87	12.757.205,77
Participations		280	3.435.000,00	3.435.000,00
Créances		281	9.253.949,87	9.322.205,77
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation .	6.15	282/3
Participations		282
Créances		283
Autres immobilisations financières		284/8	36.293,70	36.293,70
Actions et parts		284
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	36.293,70	36.293,70

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	6.209.182,36	6.176.325,27
Créances à plus d'un an		29
Créances commerciales		290
Autres créances		291
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	1.686.434,08	1.297.154,24
Stocks		30/36	1.686.434,08	1.297.154,24
Approvisionnements		30/31	1.200.123,54	925.589,05
En-cours de fabrication		32
Produits finis		33	486.310,54	371.565,19
Marchandises		34
Immeubles destinés à la vente		35
Acomptes versés		36
Commandes en cours d'exécution		37
Créances à un an au plus		40/41	4.384.471,18	4.629.298,91
Créances commerciales		40	3.902.266,92	4.180.985,83
Autres créances		41	482.204,26	448.313,08
Placements de trésorerie 6.5.1/6.6		50/53	5.774,85	4.226,88
Actions propres		50	4.239,50	3.046,29
Autres placements		51/53	1.535,35	1.180,59
Valeurs disponibles		54/58	75.146,27	180.750,99
Comptes de régularisation 6.6		490/1	57.355,98	64.894,25
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	29.402.310,28	31.122.008,13

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	18.971.589,04	18.070.260,21
Capital	6.7.1	10	7.541.124,87	7.541.124,87
Capital souscrit		100	7.541.124,87	7.541.124,87
Capital non appelé		101
Primes d'émission		11	6.358.328,09	6.358.328,09
Plus-values de réévaluation		12
Réserves		13	854.112,49	825.240,54
Réserve légale		130	754.112,49	725.240,54
Réserves indisponibles		131	100.000,00	100.000,00
Pour actions propres		1310	100.000,00	100.000,00
Autres		1311
Réserves immunisées		132
Réserves disponibles		133
Bénéfice (Perte) reporté(e)(+)/(-)		14	4.218.023,59	3.345.566,71
Subsides en capital		15
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	16.777,99	35.724,34
Provisions pour risques et charges		160/5	16.777,99	35.724,34
Pensions et obligations similaires		160	16.777,99	35.724,34
Charges fiscales		161
Grosses réparations et gros entretien		162
Obligations environnementales		163
Autres risques et charges	6.8	164/5
Impôts différés		168

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	10.413.943,25	13.016.023,58
Dettes à plus d'un an	6.9	17	1.890.894,04	3.337.520,55
Dettes financières		170/4	1.890.894,04	3.337.520,55
Emprunts subordonnés		170
Emprunts obligataires non subordonnés		171
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172	144.526,26	396.093,36
Etablissements de crédit		173	1.746.367,78	2.941.427,19
Autres emprunts		174
Dettes commerciales		175
Fournisseurs		1750
Effets à payer		1751
Acomptes reçus sur commandes		176
Autres dettes		178/9
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	8.523.049,21	9.492.644,93
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	1.447.221,62	1.433.829,10
Dettes financières		43	1.635.117,62	3.353.162,14
Etablissements de crédit		430/8	1.635.117,62	3.353.162,14
Autres emprunts		439
Dettes commerciales		44	3.344.884,87	3.907.336,32
Fournisseurs		440/4	3.344.884,87	3.907.336,32
Effets à payer		441
Acomptes reçus sur commandes		46	789.905,00
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	805.920,10	798.317,37
Impôts		450/3	110.210,86	113.589,75
Rémunérations et charges sociales		454/9	695.709,24	684.727,62
Autres dettes		47/48	500.000,00
Comptes de régularisation	6.9	492/3	185.858,10
TOTAL DU PASSIF		10/49	29.402.310,28	31.122.008,13

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	29.933.854,63	25.285.468,07
Chiffre d'affaires	6.10	70	29.560.769,16	24.934.639,12
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)(+)/(-)		71
Production immobilisée		72
Autres produits d'exploitation	6.10	74	373.085,47	350.828,95
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A
Coût des ventes et des prestations		60/66A	28.813.962,41	26.538.811,88
Approvisionnements et marchandises		60	16.512.495,86	10.803.965,41
Achats		600/8	16.791.288,70	10.861.573,32
Stocks: réduction (augmentation)(+)/(-)		609	-278.792,84	-57.607,91
Services et biens divers		61	6.335.243,04	8.438.027,91
Rémunérations, charges sociales et pensions(+)/(-)	6.10	62	3.839.324,89	4.075.309,66
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	1.985.689,37	2.882.461,22
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)	6.10	631/4	-32.809,76	24.232,00
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)	6.10	635/8
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	174.019,01	314.815,68
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration(-)		649
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A
Bénéfice (Perte) d'exploitation(+)/(-)		9901	1.119.892,22	-1.253.343,81

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	341.563,06	350.338,84
Produits financiers récurrents		75	341.563,06	350.338,84
Produits des immobilisations financières		750	330.025,44	330.025,42
Produits des actifs circulants		751	6.646,63	10.291,91
Autres produits financiers	6.11	752/9	4.890,99	10.021,51
Produits financiers non récurrents	6.12	76B
Charges financières		65/66B	544.246,54	810.978,81
Charges financières récurrentes	6.11	65	544.246,54	210.978,81
Charges des dettes		650	537.132,76	185.607,47
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)		651
Autres charges financières		652/9	7.113,78	25.371,34
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	600.000,00
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts		9903	917.208,74	-1.713.983,78
Prélèvements sur les impôts différés		780
Transfert aux impôts différés		680
Impôts sur le résultat	6.13	67/77	15.879,91	2.125,29
Impôts		670/3	15.879,91	2.125,29
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales ...		77
Bénéfice (Perte) de l'exercice		9904	901.328,83	-1.716.109,07
Prélèvements sur les réserves immunisées		789
Transfert aux réserves immunisées		689
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter		9905	901.328,83	-1.716.109,07

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter(+)/(-)	9906	4.246.895,54	3.345.566,71
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)	(9905)	901.328,83	-1.716.109,07
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent(+)/(-)	14P	3.345.566,71	5.061.675,78
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2
sur le capital et les primes d'émission	791
sur les réserves	792
Affectations aux capitaux propres	691/2	28.871,95
au capital et aux primes d'émission	691
à la réserve légale	6920	28.871,95
aux autres réserves	6921
Bénéfice (Perte) reporté(e)(+)/(-)	(14)	4.218.023,59	3.345.566,71
Intervention d'associés dans la perte	794
Bénéfice à distribuer	694/7
Rémunération du capital	694
Administrateurs ou gérants	695
Employés	696
Autres allocataires	697

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
FRAIS DE DÉVELOPPEMENT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051P	xxxxxxxxxxxxxxxx	618.299,79
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8021	
Cessions et désaffectations	8031	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8041	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051	618.299,79	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121P	xxxxxxxxxxxxxxxx	618.299,79
Mutations de l'exercice			
Actés	8071	
Repris	8081	
Acquis de tiers	8091	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8101	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8111	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121	618.299,79	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	81311	

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.460.633,68
8022	
8032	
8042	
8052	1.460.633,68	
8122P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.290.456,94
8072	83.156,52	
8082	
8092	
8102	
8112	
8122	1.373.613,46	
211	87.020,22	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
GOODWILL			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8053P	xxxxxxxxxxxxxxxx	29.173.101,75
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8023	
Cessions et désaffectations	8033	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8043	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8053	29.173.101,75	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8123P	xxxxxxxxxxxxxxxx	29.173.101,75
Mutations de l'exercice			
Actés	8073	
Repris	8083	
Acquis de tiers	8093	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8103	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8113	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8123	29.173.101,75	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	212	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxxxxxxxxxxxxxxx	6.237.418,92
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	17.060,69	
Cessions et désaffectations	8171	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8181	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	6.254.479,61	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	xxxxxxxxxxxxxxxx	361.924,56
Mutations de l'exercice			
Actées	8211	
Acquises de tiers	8221	
Annulées	8231	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8241	
Plus-values au terme de l'exercice	8251	361.924,56	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	xxxxxxxxxxxxxxxx	5.364.332,19
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	98.413,95	
Repris	8281	
Acquis de tiers	8291	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8311	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	5.462.746,14	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	1.153.658,03	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	xxxxxxxxxxxxxxxx	29.292.354,56
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	189.044,53	
Cessions et désaffectations	8172	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8182	25.287,00	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	29.506.686,09	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	xxxxxxxxxxxxxxxx	4.939.278,48
Mutations de l'exercice			
Actées	8212	
Acquises de tiers	8222	
Annulées	8232	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8242	
Plus-values au terme de l'exercice	8252	4.939.278,48	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	xxxxxxxxxxxxxxxx	24.338.976,11
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	1.537.331,57	
Repris	8282	
Acquis de tiers	8292	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8312	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	25.876.307,68	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	8.569.656,89	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	xxxxxxxxxxxxxxxx	836.788,68
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	6.866,52	
Cessions et désaffectations	8173	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8183	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	843.655,20	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8213	
Acquises de tiers	8223	
Annulées	8233	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8243	
Plus-values au terme de l'exercice	8253	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	xxxxxxxxxxxxxxxx	692.317,88
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	38.593,77	
Repris	8283	
Acquis de tiers	8293	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8313	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	730.911,65	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	112.743,55	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.597.354,87
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8164	
Cessions et désaffectations	8174	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8184	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194	1.597.354,87	
Plus-values au terme de l'exercice	8254P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8214	
Acquises de tiers	8224	
Annulées	8234	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8244	
Plus-values au terme de l'exercice	8254	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324P	xxxxxxxxxxxxxxxx	912.774,24
Mutations de l'exercice			
Actés	8274	228.193,56	
Repris	8284	
Acquis de tiers	8294	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8304	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8314	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324	1.140.967,80	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(25)	456.387,07	
DONT			
Terrains et constructions	250	456.387,07	
Installations, machines et outillage	251	
Mobilier et matériel roulant	252	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196P	xxxxxxxxxxxxxxxx	25.287,00
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8166	88.418,59	
Cessions et désaffectations	8176	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8186	-25.287,00	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196	88.418,59	
Plus-values au terme de l'exercice	8256P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8216	
Acquises de tiers	8226	
Annulées	8236	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8246	
Plus-values au terme de l'exercice	8256	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actés	8276	
Repris	8286	
Acquis de tiers	8296	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8306	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8316	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(27)	88.418,59	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	xxxxxxxxxxxxxxxx	5.009.000,00
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361	
Cessions et retraits	8371	1.574.000,00	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8381	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	3.435.000,00	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8411	
Acquises de tiers	8421	
Annulées	8431	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8441	
Plus-values au terme de l'exercice	8451	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.574.000,00
Mutations de l'exercice			
Actées	8471	
Reprises	8481	
Acquises de tiers	8491	
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501	1.574.000,00	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8511	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice(+)/(-)			
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(280)	3.435.000,00	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	xxxxxxxxxxxxxxxx	9.322.205,77
Mutations de l'exercice			
Additions	8581	
Remboursements	8591	68.255,90	
Réductions de valeur actées	8601	
Réductions de valeur reprises	8611	
Différences de change(+)/(-)	8621	
Autres(+)/(-)	8631	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(281)	9.253.949,87	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363	
Cessions et retraits	8373	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8383	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice			
Actées	8413	
Acquises de tiers	8423	
Annulées	8433	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8443	
Plus-values au terme de l'exercice	8453	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice			
Actées	8473	
Reprises	8483	
Acquises de tiers	8493	
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8513	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice(+)/(-)	8543	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	36.293,70
Mutations de l'exercice			
Additions	8583	
Remboursements	8593	
Réductions de valeur actées	8603	
Réductions de valeur reprises	8613	
Différences de change(+)/(-)	8623	
Autres(+)/(-)	8633	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	36.293,70	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653	

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+ ou -) (en unités)	
<i>Coil GmbH</i> <i>DE227297360</i> <i>Entreprise étrangère</i> <i>Claude-Breda-Strasse 1</i> <i>06406 Bernburg</i> <i>Allemagne</i>	<i>parts de capital</i>	100	100,0	0,0	31/12/2019	EUR	8.878.075,54	96.432,18

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE - AUTRES PLACEMENTS			
Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe	51	1.535,35	1.180,59
Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681	1.535,35	1.180,59
Actions et parts - Montant non appelé	8682
Métaux précieux et œuvres d'art	8683
Titres à revenu fixe	52
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686
de plus d'un mois à un an au plus	8687
de plus d'un an	8688
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

	Exercice
<i>Fournisseurs</i>	12.511,79
<i>Assurance</i>	14.179,24
<i>Subsides</i>	14.000,00
<i>Intérêts</i>	16.664,95

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice
 Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	xxxxxxxxxxxxxxxx	7.541.124,87
(100)	7.541.124,87	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital
 Catégories d'actions
actions

Actions nominatives
 Actions dématérialisées

Codes	Valeur	Nombre d'actions
	7.541.124,87	2.792.387
8702	xxxxxxxxxxxxxxxx	990.165
8703	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.802.222

Capital non libéré

Capital non appelé
 Capital appelé, non versé
 Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
(101)	xxxxxxxxxxxxxxxx
8712	xxxxxxxxxxxxxxxx

Actions propres

Détenues par la société elle-même
 Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes
 Détenues par ses filiales
 Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes

Codes	Exercice
8721	823,68
8722	305
8731
8732
8740
8741
8742
8745
8746
8747
8751

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
 Montant des emprunts convertibles en cours
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
 Suite à l'exercice de droits de souscription
 Nombre de droits de souscription en circulation
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Parts non représentatives du capital

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761
8762
8771
8781

COIL SHAREHOLDING

	Number	% Total
TH		
Finance & Management International N.V.	972.993	34,8% Dematerialised
Total TH	972.993	34,8%
JC		
EMC Cheshire	131.296	4,7% Registered
EMC (Properties) Limited	823.218	29,5% Registered
James Clarke	35.650	1,3% Registered
Total JC	990.164	35,5%
TOTAL	1.963.157	70,3%
Jean Schroyen	15.000	0,5% Dematerialised
Laurant Maes	1	0,0% Registered
Free Float	814.229	29,2% Dematerialised
TOTAL	829.230	29,7%
Total Ordinary Shares	2.792.387	100,0%
TOTAL REGISTERED	990.165	
TOTAL DEMATERIALISED	1.802.222	
	2.792.387	

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	1.447.221,62
Emprunts subordonnés	8811
Emprunts obligataires non subordonnés	8821
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	251.567,00
Etablissements de crédit	8841	1.195.654,62
Autres emprunts	8851
Dettes commerciales	8861
Fournisseurs	8871
Effets à payer	8881
Acomptes reçus sur commandes	8891
Autres dettes	8901
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	1.447.221,62
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	1.890.894,04
Emprunts subordonnés	8812
Emprunts obligataires non subordonnés	8822
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	144.526,26
Etablissements de crédit	8842	1.746.367,78
Autres emprunts	8852
Dettes commerciales	8862
Fournisseurs	8872
Effets à payer	8882
Acomptes reçus sur commandes	8892
Autres dettes	8902
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	1.890.894,04
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803
Emprunts subordonnés	8813
Emprunts obligataires non subordonnés	8823
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833
Etablissements de crédit	8843
Autres emprunts	8853
Dettes commerciales	8863
Fournisseurs	8873
Effets à payer	8883
Acomptes reçus sur commandes	8893
Autres dettes	8903
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8921
Emprunts subordonnés	8931
Emprunts obligataires non subordonnés	8941
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951
Etablissements de crédit	8961
Autres emprunts	8971
Dettes commerciales	8981
Fournisseurs	8991
Effets à payer	9001
Acomptes reçus sur commandes	9011
Dettes salariales et sociales	9021
Autres dettes	9051
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Dettes financières	8922	4.577.140,02
Emprunts subordonnés	8932
Emprunts obligataires non subordonnés	8942
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952
Etablissements de crédit	8962	4.577.140,02
Autres emprunts	8972
Dettes commerciales	8982
Fournisseurs	8992
Effets à payer	9002
Acomptes reçus sur commandes	9012
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022
Impôts	9032
Rémunérations et charges sociales	9042
Autres dettes	9052
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise	9062	4.577.140,02

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**Impôts** (rubrique 450/3 du passif)

	Codes	Exercice
Dettes fiscales échues	9072
Dettes fiscales non échues	9073	107.926,95
Dettes fiscales estimées	450	2.283,91

Rémunérations et charges sociales (rubrique 454/9 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076
Autres dettes salariales et sociales	9077	695.709,24

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

.....
.....
.....
.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
.....			
.....			
.....			
.....			
Ventilation par marché géographique			
.....			
.....			
.....			
.....			
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	63	68
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	63,5	65,9
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	83.059	91.773
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	2.688.133,43	2.810.828,94
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	771.831,91	817.433,05
Primes patronales pour assurances extralégales	622	62.597,14	65.996,14
Autres frais de personnel	623	316.762,41	379.963,98
Pensions de retraite et de survie	624		1.087,55

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)	635	-21.930,08
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110	60.000,00	30.000,00
Reprises	9111	170.487,00
Sur créances commerciales			
Actées	9112	77.677,24
Reprises	9113	5.768,00
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115
Utilisations et reprises	9116
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	135.340,01	307.225,06
Autres	641/8	38.679,00	7.590,62
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise			
Nombre total à la date de clôture	9096	1
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	1,0
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	1.973
Frais pour l'entreprise	617	68.408,45

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8
Produits financiers non récurrents	(76B)
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631
Autres produits financiers non récurrents	769
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	600.000,00
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations)	6620(+)/(-)
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles ...	6630
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	6690(-)
Charges financières non récurrentes	(66B)	600.000,00
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	600.000,00
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels - dotations (utilisations)	6621(+)/(-)
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631
Autres charges financières non récurrentes	668
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	6691(-)

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9161	1.153.658,03
Montant de l'inscription	9171	6.861.498,66
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9181	6.403.200,00
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9191	3.435.000,00
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9201
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9162
Montant de l'inscription	9172
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9182
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9192
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9202

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN

.....

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

.....

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSON D'IMMOBILISATIONS

.....

MARCHÉ À TERME

Marchandises achetées (à recevoir)
Marchandises vendues (à livrer)
Devises achetées (à recevoir)
Devises vendues (à livrer)

Codes	Exercice

9213
9214
9215
9216

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

La Société met en œuvre un plan de pension de type cotisations définies et un plan de pension de type prestations définies. Les actifs de ces plans sont détenus par des compagnies d'assurance et sont financés par des contributions de Coil et par les membres du personnel.

Le coût du plan de pension de type prestations définies, lequel ne concerne que quelques employés, est pris en charge au compte de résultats de façon à répartir le coût de manière régulière au cours de la carrière résiduelle des employés participant au plan et ce, sur base des recommandations d'actuaire. La juste valeur des actifs du fonds est déduite des obligations relatives aux pensions. Les contributions aux plans de pension sont reconnues comme une dépense lorsque les employés concernés ont gagné droit à ces avantages.

Pour les régimes de retraite définis, le coût des prestations est déterminé en utilisant la méthode " Projected Unit Credit Method ", avec des évaluations actuarielles effectuées à la fin de chaque période. Les gains et pertes actuariels qui excèdent 10 pour cent du montant le plus élevé entre la valeur actualisée de l'obligation des avantages du régime de retraite du Groupe et la juste valeur des actifs du régime de retraite à la fin de l'année précédente sont amortis sur la durée moyenne estimée du reste de vie professionnelle des employés qui y participent. Les charges liées aux services passés sont comptabilisées immédiatement dans la mesure où les prestations sont déjà acquises, et dans le cas contraire sont amorties de façon linéaire sur la durée moyenne jusqu'à ce que les avantages soient acquis.

L'obligation des avantages pour le régime de retraite reconnu dans le rapport financier représente la valeur actualisée de l'obligation de prestations définies, ajustée par les gains et pertes actuariels non comptabilisés ainsi que pour les coûts des services passés et par la réduction de la juste valeur des actifs du régime de retraite. Tout actif résultant de ce calcul est limité aux pertes actuarielles non réalisées et aux coûts des services passés, plus la valeur actuelle des remboursements disponibles et des réductions des cotisations futures du régime.

Les obligations de la Société concernant les contributions au plan de pension de type prestations définies sont prises en charge au compte de résultats quand elles sont subies.

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

.....

Codes	Exercice
9220

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, NON PRIS EN COMPTE DANS LE BILAN OU LE COMPTE DE RÉSULTATS

COVID-19

À la date du présent Rapport de Gestion, plusieurs régions du monde sont frappées par ce virus particulièrement dangereux. Les mesures sociales et économiques qui ont été prises par les pouvoirs publics ont engendré des coûts énormes et les conséquences à court, moyen et même long terme restent très incertaines.

Depuis le début de la crise, la Société a maintenu sa production sur ses deux sites de production. La demande pour les deux prochains mois est solide, mais certaines indications suggèrent que le marché de la distribution devrait subir un ralentissement d'environ 20 %. L'économie chinoise a bien entendu été touchée par la crise, mais elle revient dans une certaine mesure à la normale, les déplacements intérieurs étant pratiquement libres. La Société continue à recevoir des demandes de projets en provenance d'Asie. En outre, une grande partie de son marché est constituée de façades de bâtiment pour des projets de construction - généralement posées en fin de projet. Les promoteurs se montrent très motivés pour mener à bien leurs projets immobiliers afin de générer des revenus, quelle que soit la situation économique.

Toutefois, afin de se protéger contre une situation qui ne cesse de se détériorer, la Société a naturellement eu recours à tous les programmes d'aides gouvernementaux mis en place en Belgique et en Allemagne afin de différer certains paiements d'impôts et remboursements de prêts. Forte de l'expérience acquise lors de la crise économique de 2008/2009, la Société a réorganisé sa capacité de production de manière à rendre ses coûts aussi variables que possible.

.....
.....
.....

Exercice
0,00
.....
.....
.....

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

.....
.....
.....
.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

.....
.....
.....
.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

.....
.....
.....
.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)	12.688.949,87	12.757.205,77
Participations	(280)	3.435.000,00	3.435.000,00
Créances subordonnées	9271
Autres créances	9281	9.253.949,87	9.322.205,77
Créances	9291
A plus d'un an	9301
A un an au plus	9311
Placements de trésorerie	9321
Actions	9331
Créances	9341
Dettes	9351
A plus d'un an	9361
A un an au plus	9371
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381	16.699.698,66	16.699.698,66
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391
Autres engagements financiers significatifs	9401
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421	330.025,44	330.025,42
Produits des actifs circulants	9431
Autres produits financiers	9441
Charges des dettes	9461
Autres charges financières	9471
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481
Moins-values réalisées	9491

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES ASSOCIÉES			
Immobilisations financières	9253
Participations	9263
Créances subordonnées	9273
Autres créances	9283
Créances	9293
A plus d'un an	9303
A un an au plus	9313
Dettes	9353
A plus d'un an	9363
A un an au plus	9373
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9393
Autres engagements financiers significatifs	9403
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252
Participations	9262
Créances subordonnées	9272
Autres créances	9282
Créances	9292
A plus d'un an	9302
A un an au plus	9312
Dettes	9352
A plus d'un an	9362
A un an au plus	9372

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Le 14 janvier 2019, EMC Properties Limited a accordé un prêt de 500 000 EUR à la Société. Pour plus de détails, nous renvoyons au procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 5 février 2019.

.....

Exercice
0,00
.....
.....
.....

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

	Codes	Exercice
Créances sur les personnes précitées	9500	331.928,23
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
.....		
Garanties constituées en leur faveur	9501
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
Aux administrateurs et gérants	9503	1.413.359,62
Aux anciens administrateurs et anciens gérants	9504

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

	Codes	Exercice
Emoluments du (des) commissaire(s)	9505	33.969,00
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95061
Missions de conseils fiscaux	95062
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95063
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95081
Missions de conseils fiscaux	95082
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95083

Mentions en application de l'article 134 du Code des sociétés

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES ENTREPRISES SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion

RÈGLES D'ÉVALUATION

A.Principe général

Les règles d'évaluation ont été établies en concordance avec l' Arrêté Royal du 18 décembre 2015 portant sur les comptes annuels des entreprises.

B.Règles propres à l'entreprise

Frais d'établissement : les frais d'établissement et les frais d'augmentation de capital amortis sur une période de 3 ans , les autres 5 ans .

Les coûts de restructuration et les frais d'étude : sont amortis sur la durée du projet auquel ils se rapportent.

Les frais d'établissement et les autres actifs incorporels relatifs à de nouveaux investissements et à leurs futures activités seront seulement dépréciés à partir de la mise en activité de la ligne.

Immobilisations incorporelles : sont amorties sur 3 à 5 ans

Goodwill:

"La préoccupation principale de la Société est que les comptes annuels présentent une image fidèle de la situation financière de la Société, tel que posé par l'article 4.3. de la Directive 2013/34/EU et l'article 24 de l'Arrêté Royale du Code des Sociétés. La comptabilisation de l'acquisition de l'entreprise Italienne a été effectuée conformément à cette préoccupation.

Suite à l'application l'article 95 de l'Arrêté Royale du Code des Sociétés, un goodwill important est exprimé dans les comptes. Ce montant du goodwill est le résultat des motivations propres à Coil tel que l'intention d'éliminer la compétition et l'ambition de créer des avantages de synergie."

Immobilisations corporelles : Les actifs corporels sont valorisés à leur valeur d'acquisition et dépréciés de la façon suivante :

Terrains bâtis : 5% linéaire.

Terrains : 0% (le terrain a été réévalué à sa valeur actuelle).

Bâtiments : 5% - 10% linéaire.

Matériel et lignes d'anodisation : 10% - 20% linéaire.

Matériel de bureau, mobilier et software : 3 à 10 ans linéaire.

Installation sous leasing et frais supplémentaires : 10%.

Les immobilisations en cours : ne sont pas amorties avant leur mise en activité.

Stock : les stocks sont valorisés à leur valeur d'acquisition suivant la méthode FIFO ou à la valeur du marché à la date de clôture de l'exercice si celle-ci est inférieure à la valeur d'acquisition. Le stock des pièces détachées est régulièrement analysé et des moins values peuvent être enregistrés en fonction de l'ancienneté, du degré de rotation et du caractère stratégique des pièces de rechange.

Créances :les créances sont reprises à leur valeur nominale. Des réductions de valeur sont actées dès que le recouvrement de la créance est identifié comme incertain.

Dettes : sont reprises à leur valeur nominale

Les créances et dettes en devises étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice.

Provision pour risques et charges

Après consultation des instances concernées, les provisions requises pour les litiges en cours, les intérêts de retard et les frais de gestion des dossiers sont enregistrées, sur base du principe de

prudence.

En l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions avec des parties liées qui seraient conclues à des conditions autres que celles du marché, aucune information n'a pu être reprise dans l'état XVIIIbis.

Instruments financiers dérivés, opérations de couverture

Coil a recours à des instruments financiers dérivés pour se couvrir des risques de taux d'intérêt découlant de ses activités de financement (couverture de flux de trésorerie futurs attribuables à des dettes financières comptabilisées).

La politique de Coil consiste à ne pas s'engager dans des transactions spéculatives ou à effet de levier et à ne pas détenir ou émettre des instruments à des fins de transaction.

Les critères fixés par Coil pour classer un instrument dérivé parmi les instruments de couverture sont les suivantes :

- " l'on s'attend à ce que la couverture soit efficace pour parvenir à compenser les variations de flux de trésorerie attribuables au risque couvert ;
- " l'efficacité de la couverture peut être évaluée de façon fiable;
- " il existe des documents appropriés décrivant la relation de couverture à l'origine de la couverture.

Coil a l'intention d'acquérir le savoir-faire d'une société liée. L'achat de savoir-faire sera déduit de la valeur des actifs financiers.

<p>AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS</p>
--

Voir page suivante

COIL NV/SA - RAPPORT DE GESTION 2019

Chers Actionnaires,

Conformément à l'article 3:6 du Code des Sociétés et des Associations (CSA) nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion statutaire relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019 de votre Société et de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés à cette date.

1 EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION DE LA SOCIETE - DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS ELLE EST CONFRONTEE (ART. 3:6, § 1, 1° CSA)

1.1 Rapport d'activités - Evolution de la structure juridique de la Société au cours de l'exercice écoulé

Contexte commercial

L'année 2019 fut une année contrastée, cependant les résultats sont satisfaisants.

Les problèmes liés au démarrage de la Ligne 6 à Bernburg ont finalement été résolus à la fin du troisième trimestre 2019 et la ligne fonctionne depuis de manière très efficace, avec une productivité supérieure à celle de la Ligne 5 (également à Bernburg) et un niveau de qualité et de cohérence des couleurs jamais atteint depuis la Ligne 3 (en Belgique), mise en service en 1985.

Cela a permis de fermer la Ligne 3 et ainsi épargner la multiplication des coûts que la Société subissait depuis 12 mois ; il est précisé que la Ligne 3 demeurera fermée dans l'attente d'une rénovation ultérieure. Au même moment, la Société a également procédé à une restructuration de l'installation environnementale de Bernburg, ce qui lui a permis de réaliser d'importantes économies. Les effets de ces deux initiatives importantes se feront sentir pleinement en 2020.

La résolution de ces deux problèmes a permis de consacrer un temps de gestion accru à d'autres aspects essentiels de l'activité de l'entreprise.

La ligne 6 offre désormais au marché mondial de l'anodisation la plus haute qualité et la plus grande efficacité des lignes d'anodisation en continu, en particulier pour les produits laminés à usage intensif destinés aux marchés de l'architecture et de la distribution.

L'activité d'anodisation - qui comprend les ventes d'anodisation sans métal, principalement pour les marchés européens de la distribution de métal et des produits de consommation - a souffert au début de l'année en raison d'un manque d'approvisionnement en métal. Cette activité repose sur un approvisionnement garanti en métal de qualité supérieure, disponible que chez certains fournisseurs de laminoirs d'aluminium en Europe. Il s'agit d'un produit de niche qui, en termes de capacité, doit périodiquement faire face à la concurrence de grands marchés en flux tendus, tels que les secteurs de l'automobile et du boitage. Ces problèmes de capacité ont été aggravés par une concurrence sévère entre les laminoirs sur le marché de la distribution, entraînant des changements considérables de parts de marché entre les laminoirs.

Ce segment d'activité s'est amélioré au cours de la deuxième partie de l'année.

L'activité « Package » - qui comprend la vente de métal et l'anodisation pour les projets architecturaux - a connu une très forte croissance au cours de l'année, en grande partie grâce à la mise en œuvre d'un nouveau partenariat de distribution sur le marché chinois au deuxième trimestre 2019.

Les ventes de solutions Packagées devraient continuer à croître en 2020 et par la suite. La présence du métal, qui a une valeur beaucoup plus élevée que l'anodisation dans les Ventes, va créer une dilution continue de la marge brute, ce qui peut créer une vision trompeuse de l'activité. Par conséquent, le Conseil d'administration a décidé de procéder à une nouvelle segmentation de ses ventes entre l'Anodisation (i.e. le traitement de l'aluminium) et les Ventes Annexes (incluant le Métal), ce afin de contrôler la marge brute des Ventes d'Anodisation, qui est très importante aussi bien dans les offres de sous-traitance que dans les offres packagées.

Il convient de rappeler qu'en règle générale, la Société n'achète de l'aluminium que lorsque celui-ci est entièrement couvert par une commande client, tant pour le risque lié au prix LME que pour le risque de taux de change.

Alors que l'activité « Package » continue à se développer, la Société a lancé son nouveau site Internet en 2020, qui lui permet de dynamiser la vente directe auprès d'une clientèle mondiale. Dans ce cadre, la Société renforcera l'utilisation du nom Aloxide pour ses produits. Le nouveau site Internet, www.aloxide.com, contient une section présentant les détails des nouveaux projets architecturaux récemment réalisés à travers le monde.

1.2 Résultat de l'exercice

1.2.1 Examen des comptes annuels et du résultat de l'exercice

A.

La société enregistre en 2019 un chiffre d'affaires de 29.561 K€, en hausse de 18% par rapport à 2018. Cette croissance est portée par le fort développement des offres packagées, dans lesquelles la Société fournit l'aluminium anodisé en continu directement au client final, et s'accompagne d'un changement important du mix-produit de la Société.

Le résultat opérationnel augmente de 2.374 K€ pour s'établir à un bénéfice de 1 120 K€, contre une perte de 1 253 K€ en 2018. Il est impacté, en sens négatif, par la baisse de la marge brute (- 1 060 K€) en raison de l'évolution du mix-produit et du poids des charges non productives de mise en service de la nouvelle ligne de production. Cet impact est largement compensé, en sens positif, par la réduction de la masse salariale (-236 K€), des amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles (-897 K€) et des autres charges opérationnelles (- 2.301 K€), tenant compte notamment de la diminution des bonus aux administrateurs et de moindre frais de production.

Le résultat financier représente une charge nette de 202 K€ en 2019. Celui-ci inclut une charge financière exceptionnelle liée à un financement court-terme (-450 K€), partiellement compensée par des produits financiers (+342 K€).

Le résultat avant impôts est positif de 918 K€.

B.

Au niveau du bilan, les actifs immobilisés ont diminué de 1.753 K€ pour atteindre 23.193 K€. Au cours de l'exercice 2019, la Société a optimisé ses ressources industrielles. La ligne 6 d'anodisation en Allemagne a progressivement absorbé la production de la ligne 3 en Belgique, mise en sommeil à la fin du mois de septembre après près de 35 ans de service.

Conclue en 2017 pour un investissement total de 4,5 millions d'euros, la ligne d'anodisation verticale, qui permet de produire « juste-à-temps » des petites séries dans de larges gammes de finition et de dimension, a confirmé son apport stratégique en permettant une large gamme de produits et une flexibilité de production accrue.

Les immobilisations financières incluent une créance de 9.254 K€ envers la filiale allemande et des participations de 3.435 K€. Une partie de cette créance, soit un montant de 4.150K€ est subordonnée aux remboursements des emprunts contractés en Allemagne.

La valeur des stocks augmente de 389 K€ et s'établit à 1.686 K€. Cette augmentation est portée par le fort développement des offres packagées,

Les créances commerciales ont diminué de 279 K€, compte tenu de la baisse des ventes de services de sous-traitance au quatrième trimestre 2019. Les autres créances ont augmenté de 34 K€. La trésorerie de la Société au 31 décembre 2019 s'établit à 75 K€, contre 181 K€ au 31 décembre 2018.

Les prêts bancaires diminuent de 3151 K€. Au 31 décembre 2019, ils s'élevaient à 4.973 K€ dont 388 K€ en leasing financier, 1.447 K€ à court terme et 1.635 K€ reçu du mécanisme d'excompte de factures (Open Invoice Discounting). La Société détient encore une ligne de crédit de 500 K€ qui n'était pas tirée au 31 décembre 2019.

Les créanciers incluent des paiements anticipés (790 K€) sur des projets ayant recours à des solutions packagées.

Les autres dettes incluent un financement court-terme de 500 K€ d'un administrateur de la Société.

Au 31 décembre 2019, les capitaux propres s'établissent à 18.972 K€ en augmentation de 901 K€ par rapport au 31 décembre 2018. Cette augmentation tient principalement compte du résultat de l'exercice.

1.2.2 *Affectation du résultat de l'exercice*

Nous proposons d'affecter le résultat de l'exercice aux réserves. Nous vous demandons d'approuver les comptes annuels dans les formes qui vous ont été présentées.

1.2.3 *Principaux risques et incertitudes*

La Société est évidemment sujette à des risques industriels normaux, qui affectent toute entreprise, comme la concurrence, le risque de substitution de produit, le risque de liquidité, la capacité à lever des fonds nouveaux, la responsabilité du fait des produits, la qualité et la continuité du management, l'efficacité de la stratégie, la solvabilité des clients et tous les autres risques assurables usuels.

Les activités du Groupe utilisent des produits chimiques et des quantités d'eau importantes. Ceci exige une gestion saine de l'environnement et des investissements afin de rester en conformité avec les lois environnementales. En particulier, la Société a déjà été confrontée à une fuite de produits chimiques. Les investigations de cette fuite ont démontré que le taux de pollution des sols est minime et diminue, et de conclure que la Société n'a aucune action à entreprendre à la suite de cette étude. La Société a néanmoins investi en 2016/2017 dans l'installation d'une station de purification de l'eau.

Le procédé de production de la Société est électrochimique ; il exige une consommation significative d'énergie et, en conséquence, rend l'entreprise vulnérable à des évolutions à la hausse des coûts énergétiques qui pourraient être difficiles à répercuter intégralement dans les prix de vente. La sous-traitance représente la majeure partie de l'activité du Groupe. Pour la plus grande partie de ces ventes, la Société n'achète ni ne vend le métal qu'il traite. De plus en plus, la politique du Groupe est de prendre des mesures pour augmenter la demande d'aluminium anodisé dans le marché en travaillant auprès des acteurs de spécification. Mais, en tant que sous-traitant, la Société est très dépendante des moyens mis en œuvre par ses clients pour vendre l'aluminium anodisé.

La demande peut périodiquement être influencée par le déstockage ou le réapprovisionnement des distributeurs en métal en réaction aux mouvements marqués dans le prix de l'aluminium. Etant donné le rapport élevé des

coûts fixes inhérents à l'activité de la Société, des fluctuations importantes dans le chiffre d'affaires peuvent avoir un effet significativement négatif ou positif sur le cash-flow et la rentabilité.

En ce qui concerne l'activité « Projets », la Société doit fournir le métal sur lequel il applique le traitement de surface, ce qui implique, pour une partie de son activité, l'achat et la vente de métal. Selon la politique de la Société, dès qu'une commande est reçue d'un client, le métal est immédiatement acheté au laminoir à des prix prédéterminés selon les prix à terme LME applicables en fonction du calendrier de livraison du projet. Les risques de change sont en général couverts du fait que les achats se font dans la même monnaie que les ventes. Il arrive cependant, que les achats soient négociés en euro alors que la vente se fait en dollars américains. Cela n'arrive que rarement et la Société surveille le niveau de risque engendré par chaque événement. Occasionnellement, la Société peut, pour des raisons opérationnelles, maintenir des stocks limités de métal, dont la valeur fera objet de fluctuations en fonction des variations du prix LME pour l'aluminium.

La demande d'aluminium laminé en Europe peut ponctuellement être très élevée et excéder la capacité disponible. Or, la Société peut uniquement traiter le métal de la plus haute qualité, un type de métal qui ne provient généralement que des laminoirs européens. Le manque ponctuel de capacité peut ainsi générer un manque de métal sur le marché et donc de longs délais de livraison. La quantité de métal disponible pour un traitement par la Société est, en conséquence, parfois ponctuellement limitée, ce qui impacte négativement son chiffre d'affaires. A la connaissance de la Société, il n'y a pas d'autres circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement du Groupe.

Voir les informations relatives au COVID-19 ci-dessous.

2 **EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE (ART. 3:6, § 1, 2°, CSA)**

COVID-19

À la date du présent Rapport de Gestion, plusieurs régions du monde sont frappées par ce virus particulièrement dangereux. Les mesures sociales et économiques qui ont été prises par les pouvoirs publics ont engendré des coûts énormes et les conséquences à court, moyen et même long terme restent très incertaines.

Depuis le début de la crise, la Société a maintenu sa production sur ses deux sites de production. La demande pour les deux prochains mois est solide, mais certaines indications suggèrent que le marché de la distribution devrait subir un ralentissement d'environ 20 %. L'économie chinoise a bien entendu été touchée par la crise, mais elle revient dans une certaine mesure à la normale, les déplacements intérieurs étant pratiquement libres. La Société continue à recevoir des demandes de projets en provenance d'Asie. En outre, une grande partie de son marché est constituée de façades de bâtiment pour des projets de construction - généralement posées en fin de projet. Les promoteurs se montrent très motivés pour mener à bien leurs projets immobiliers afin de générer des revenus, quelle que soit la situation économique.

Toutefois, afin de se protéger contre une situation qui ne cesse de se détériorer, la Société a naturellement eu recours à tous les programmes d'aides gouvernementaux mis en place en Belgique et en Allemagne afin de différer certains paiements d'impôts et remboursements de prêts. Forte de l'expérience acquise lors de la crise économique de 2008/2009, la Société a réorganisé sa capacité de production de manière à rendre ses coûts aussi variables que possible.

3 CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE (ART. 3:6, § 1, 3°, CSA)

Cf. Principaux risques et incertitudes.

Perspectives

Suite aux investissements réalisés en Belgique et en Allemagne ces dernières années, la Société dispose d'une qualité, d'une capacité dimensionnelle et d'une gamme de produits anodisés inégalées, qui lui permettent de consolider davantage sa position de leader mondial sur le marché.

Comme mentionné ci-dessus, la Société a l'intention de faire davantage usage du nom commercial Aloxide pour promouvoir ses produits, étant donné que la part de ses ventes directes augmente et qu'elle se détache de l'anodisation en bobine pour privilégier l'anodisation d'une gamme complète de produits laminés en aluminium.

Si une nouvelle concurrence émerge avec la construction d'une troisième ligne d'anodisation en continu par un acteur en Italie, rien n'indique pour l'instant que cette nouvelle ligne présente la qualité, la productivité ou la diversité de produits offertes par les installations de la Société. Cette ligne, dont l'entrée en production était prévue en début d'année 2018, n'a pas encore eu d'impact significatif sur le marché.

La Société considère que la décision de la Commission européenne au troisième trimestre 2019 de bloquer le rachat de l'usine Aleris de Duffel, en Belgique, par Novelis était certainement dans l'intérêt de l'industrie de l'anodisation en Europe et permettra de maintenir la diversité de l'offre de métal de qualité architecturale pour l'anodisation.

La Société estime que ses ventes en Asie deviendront de plus en plus importantes. Elle entend continuer à se concentrer sur le développement de ce marché.

Enfin, les produits anodisés restent plus pertinents en 2020 qu'au moment où la Société a lancé son activité en 1972. Ces produits ont une longévité exceptionnelle, sont recyclables à 100 % de manière répétée, sont légers et rivalisent favorablement en termes de prix et de performance avec d'autres produits métalliques de haute qualité, tels l'acier inoxydable, le zinc, le cuivre ou le laiton.

Voir les informations relatives au COVID-19 ci-dessus.

4 ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (ART. 3:6, § 1, 4°, CSA)

La Société a effectué certaines activités de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé, principalement pour développer des traitements sur du métal très fin.

5 EXISTENCE DE SUCCURSALES (ART. 3:6, § 1, 5°, CSA)

La Société n'a pas ouvert de succursales.

La société 'United Anodisers SRL a été liquidée et radiée du registre de commerce depuis le 12 décembre 2019.

6 CONFLITS D'INTÉRÊTS (ART. 3:6, § 1, 7°, CSA JUNCTO ART. 7:96, §1, AL. 2, CSA)

Veuillez trouver en annexe les comptes rendus des conseils d'administration concernés par cet article.

7 ACQUISITION DE PARTS PROPRES (ART. 3:6, § 1, 7° CSA JUNCTO ART. 7:215, AL. 1 CSA)

Il n'y a pas eu, au cours de l'exercice écoulé, d'acquisition de parts propres autres que conformément au contrat de liquidité passé avec PORTZAMPARC. Le pair comptable des actions acquises ou cédées pendant l'exercice 2019 s'élève à 2,676 €. Les 2 880 actions acquises en 2019 représentent 0,10 % du capital et les 2 896 actions propres

cedées en 2019, aussi 0,10% du capital. Le montant total des acquisitions d'actions propres en 2019 s'élève à 26 936 € et les cessions en 2019 représentent une contre valeur totale de 27 291 €. Le nombre total d'actions détenues en propre par la Société au 31 décembre 2019 est de 305, représentant 0,01% du capital. Depuis le démarrage du contrat, la Société a fait l'acquisition d'un total de 558 608 actions propres et à la cession d'un total de 567 605 actions propres.

8 UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS (ART. 3:6, § 1, 8°, CSA)

Néant.

9 APPLICATION DES REGLES D'EVALUATION (ART. 3:6, A.R. DU 29 AVRIL 2019 PORTANT EXECUTION DU CODE DES SOCIETES ET DES ASSOCIATIONS)

Le conseil renvoie aux règles d'évaluation telles que décrites dans les comptes annuels de la société.

10 PLAN DE WARRANTS

En mai 2015, la Société a mis en place un plan de « warrants » ou droits de souscription au bénéfice de deux membres de l'équipe de management de l'entreprise.

Ce plan concerne un total de 50 000 warrants qui donnent le droit de souscrire à des actions de Coil à un prix unitaire de 8,06 € par action. La période de souscription courait du 1^{er} mai 2016 au 15 novembre 2019, la souscription étant limitée aux deux semaines qui suivent chaque date obligatoire de publication des résultats, le 30 avril et le 31 octobre.

Le plan de warrants a été complètement exécuté en 2016 et 2017.

11 DECHARGE

Le conseil d'administration est d'avis qu'il a rempli ses fonctions de manière convenable et demande à l'assemblée générale de lui octroyer la décharge pour les opérations effectuées dans le cadre de son mandat au cours de l'exercice social écoulé.

Timothy Huxton
representing
Finance & Management International N.V.
Managing Director
Coil S.A./N.V.

3

COIL S.A./N.V.**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

tenue à Roosveld 5 , 3400 Landen, Belgique, le 5 février 2019 à 13h

Administrateurs présents : Tom Frost (Président Intérimaire)
Finance & Management International N.V. ('FMI'), - Chief Executive Officer
représenté par Timothy Hutton (CEO)

Patrick Chassagne

Absent: Jim Clarke (Président)

1. Le Président Intérimaire déclare la réunion ouverte avec l'ordre du jour suivant :

- Approbation des conditions de l'avance d'actionnaire par EMC Properties Limited ("EMCPL").

Le président avait précédemment informé le Conseil d'Administration qu'il se trouvait en situation de conflit d'intérêt concernant ce point de l'ordre du jour étant donné qu'il est Administrateur et actionnaire contrôlant d'EMCPL. Le Président avait donc indiqué que, conformément à l'article 523, §1, section 4 du Code belge des sociétés, il n'assisterait pas à la réunion pendant la discussion et la décision de ce point. En l'absence du Président, les Administrateurs présents constituant le Conseil d'Administration lors de cette réunion du conseil d'administration ont retenu le point suivant de l'ordre du jour et ont justifié leur décision. Les conséquences financières ont été exposées dans leur intégralité.

2. Les Administrateurs présents constituant le Conseil d'Administration lors de cette réunion du conseil d'administration ont noté que, le 14 janvier 2019, EMCPL avait accordé, dans un délai très court, un prêt de 500.000 € à la Société afin de combler un grave déficit de financement à court terme de la Société suite à une période de faible activité commerciale et de coûts élevés liés aux problèmes de l'investissement de la ligne 6. Le déclenchement de la crise de liquidité était dû aux remboursements effectués dans le cadre du crédit d'escompte auprès de la KBC Bank N.V. en raison de la baisse soutenue des ventes sur la période de fin d'année. Les Administrateurs présents constituant le Conseil d'Administration lors de cette réunion du conseil d'administration ont noté qu'il n'y avait pas d'autre source de financement immédiate pour la société.
3. Suite à des discussions avec EMCPL, il a été décidé que le prêt serait remboursable sur demande, sans intérêts et serait compensé par une redevance de 25 000 € par mois, qui passerait à 37 500 € par mois après l'expiration de trois mois pour la période pendant laquelle l'avance serait restée impayée (par exemple, le 14 avril 2019). Les Administrateurs présents constituant le Conseil d'Administration lors de cette réunion du conseil d'administration ont décidé que cela était dans l'intérêt de la Société et que les conditions susmentionnées devaient être acceptées.
4. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
TENUE LE 5 JUIN 2019**

Les administrateurs suivants sont présents ou représentés :

- Monsieur James Clarke

- Finance & Management International NV, représentée par Monsieur Timothy Hutton, représentant permanent

- Monsieur Patrick Chassagne

- Monsieur Thomas Frost

La réunion est ouverte à 13h00 par Monsieur James Clarke, président, qui nomme Monsieur Timothy Hutton comme secrétaire.

Le président rapporte ce qui suit:

- (a) L'ordre du jour est le suivant :
- (i) Ratification de la nomination d'un délégué à la gestion journalière.

 - (ii) Ratification des termes et conditions de, et l'adhésion de la Société à, une convention de gestion avec EMC (Cheshire) Limited (la **Convention de Gestion**).

 - (iii) Pouvoirs pour la publication.
- (b) Tous les administrateurs sont présents ou représentés et déclarent approuver le mode de convocation utilisé pour cette réunion.
- (c) Le conseil est valablement composé et compétent pour délibérer et décider de l'ordre du jour.

Tous les membres présents ou représentés reconnaissent que l'exposé du président est correct.

Tous les administrateurs déclarent avoir reçu et lu une copie de la Convention de Gestion avant la réunion. Le document est joint au présent procès-verbal (Annexe 1).

Après que les administrateurs aient fait une déclaration dans le cadre des règles belges applicables en matière de conflits d'intérêts, le président passe à l'ordre du jour.

Déclaration préalable des administrateurs

Conformément aux règles belges applicables en matière de conflits d'intérêts, Monsieur James Clarke déclare avoir un intérêt financier directement opposé à l'intérêt de la Société en ce qui concerne la



ratification de la nomination d'EMC (Cheshire) Limited (représentée par James Clarke) en tant que délégué à la gestion journalière et la ratification correspondante de l'adhésion de la Société à la Convention de Gestion, étant donné qu'EMC (Cheshire) Limited est détenue par James Clarke, sa famille immédiate ou des sociétés associées, et que James Clarke est un administrateur d'EMC (Cheshire) Limited.

Les autres administrateurs déclarent n'avoir aucun intérêt de nature patrimoniale qui soit directement ou indirectement en conflit avec l'une des décisions ou transactions relevant de l'autorité du présent conseil d'administration.

Par conséquent, Monsieur James Clarke a indiqué qu'il n'assistera pas à la réunion pendant la discussion et la résolution sur les deux premiers points de l'ordre du jour.

Ensuite, le conseil d'administration prend à l'unanimité les résolutions suivantes (étant entendu que Monsieur James Clarke quitte la réunion pendant la discussion et la résolution sur les deux premiers points de l'ordre du jour) :

Première résolution

Le conseil d'administration décide de ratifier la nomination d'EMC (Cheshire) Limited, représentée par son représentant permanent Monsieur James Clarke, en tant que délégué à la gestion journalière, prenant effet au 1^{er} janvier 2019. Son mandat a été accordé pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil d'administration décide, dans la mesure du nécessaire, de ratifier toutes les actions et toutes les décisions prises par EMC (Cheshire) Limited depuis le 1^{er} janvier 2019 jusqu'à la date de la présente réunion dans le cadre de la gestion journalière de la Société.

Le mandat d'EMC (Cheshire) Limited en tant que délégué à la gestion journalière de la Société sera rémunéré conformément à la Convention de Gestion, dont les conditions sont énoncées dans l'Annexe 1. Le conseil d'administration est d'avis que les termes et conditions de la nomination d'EMC (Cheshire) Limited en tant que délégué à la gestion journalière sont dans le meilleur intérêt de la Société et sont nécessaires pour le développement et l'expansion de ses activités.

Deuxième résolution

Après délibération, tous les administrateurs déclarent à l'unanimité que :

- compte tenu de la connaissance et de l'expérience de Monsieur James Clarke concernant les activités spécifiques de la Société, la ratification de l'adhésion de la Société à la Convention de Gestion est dans le meilleur intérêt de la Société ;
- les termes et conditions de la Convention de Gestion, telles qu'elles sont énoncées dans l'Annexe 1, sont conformes aux conditions normales du marché ; et
- la ratification de l'adhésion de la Société à la Convention de Gestion n'aura pas d'effets négatifs sur la situation financière de la Société.

Les autres administrateurs approuvent donc à l'unanimité les termes et conditions de la Convention de Gestion et décident de ratifier la conclusion de la Convention de Gestion par la Société.

Monsieur James Clarke rejoint à nouveau la réunion pour le dernier point à l'ordre du jour et tous les administrateurs approuvent à l'unanimité le point suivant :

Troisième résolution

Le conseil d'administration décide de conférer une procuration spéciale à Madame Florence Colpaert, Monsieur Alexander Depauw, Monsieur Benjamin Louwaeghe et Monsieur Arthur Yee, avocats du cabinet Lydian, ayant leur cabinet à l'Avenue du Port 86c bte 113, 1000 Bruxelles, chacun agissant séparément et avec pouvoir de substitution afin d'accomplir tout ce qui est nécessaire et de signer tout document en vue de la modification de l'inscription de la Société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises et afin d'accomplir tout acte utile ou nécessaire pour le dépôt et la publication dans les Annexes du Moniteur belge des décisions mentionnées dans ce procès-verbal (en ce compris la signature des formulaires de publication et tout autre document).

L'ordre du jour étant épuisé et les personnes présentes n'ayant plus de questions, la séance est levée à 13h30, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

James Clarke

Finance & Management International NV
Représentée par
Timothy Hutton
Représentant permanent

Patrick Chassagne

Thomas Frost



Numéro d'entreprise : BE0448.204.633

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE COIL SA POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Coil SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 7 juin 2017, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2019. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de Coil SA durant 3 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2019, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à EUR 29.402.310,28 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de EUR 901.328,83.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2019, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Numéro d'entreprise : BE0448.204.633 – Coil SA – rapport du commissaire 31 décembre 2019 – pg. 2

Observation

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe C.6.14 aux comptes annuels qui mentionne les incertitudes résultant de la crise sanitaire COVID-19 survenue en 2020, dont l'impact ne peut – à ce stade – être chiffré ou estimé de manière exacte.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Exactitude du chiffre d'affaires et de la marge brute

Le chiffre d'affaires et la marge brute sont des mesures importantes utilisés pour évaluer la performance de Coil SA. Il y a toujours un risque que le chiffre d'affaires soit présenté plus élevé / plus bas que ce qui a été réellement généré par l'entreprise.

Nos procédures d'audit comprennent des tests de conception, de mise en place et d'efficacité du fonctionnement des procédures de contrôle interne (principalement manuelles) ainsi que des tests de validation pour assurer l'exactitude des transactions et du chiffre d'affaires. Comme la société n'utilise pas un logiciel ERP entièrement intégré, nous nous sommes appuyés sur différents contrôles internes manuels, renforcés par nos procédures de validation.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.



Numéro d'entreprise : BE0448.204.633 – Coil SA – rapport du commissaire 31 décembre 2019 – pg. 3

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également à l'organe d'administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués à l'organe d'administration, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

A blue handwritten signature or mark at the bottom right of the page.



Numéro d'entreprise : BE0448.204.633 – Coil SA – rapport du commissaire 31 décembre 2019 – pg. 4

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.



Numéro d'entreprise : BE0448.204.633 – Coil SA – rapport du commissaire 31 décembre 2019 – pg. 5

Autres mentions

- La société n'utilise pas de comptes de droits et engagements hors bilan. L'exhaustivité et l'évaluation des engagements hors bilan s'appuient sur la confirmation de la direction et de tiers en la matière. Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés ou, à partir du 1 janvier 2020, du Code des sociétés et des associations.
- En application de l'article 523 du Code des sociétés, nous devons en outre vous faire rapport sur les opérations suivantes qui ont eu lieu en 2019:
 - o La décision de l'organe de gestion du 5 février 2019 relative à un prêt de EUR 500.000 accordé par EMC Properties Limited (Jim Clarke). Il a été décidé que le prêt serait remboursable sur demande, sans intérêts et serait compensé par une redevance de EUR 25.000 par mois, qui passerait à EUR 37.500 par mois après l'expiration de la période de trois mois pendant laquelle l'avance serait restée impayée. Les conséquences patrimoniales de cette décision se sont élevées à EUR 375.000 pour l'exercice clos à 31 décembre 2019.
 - o La décision de l'organe de gestion du 5 juin 2019 relative à la nomination d'EMC (Cheshire) Limited, représentée par son représentant permanent Monsieur James Clarke, en tant que délégué à la gestion journalière, prenant effet au 1er janvier 2019. Son mandat a été accordé pour une durée indéterminée. Le mandat d'EMC (Cheshire) Limited en tant que délégué à la gestion journalière de la Société sera rémunéré conformément à la Convention de Gestion. Les conséquences patrimoniales de cette décision se sont élevées à EUR 500.000 pour l'exercice clos à 31 décembre 2019.

Anvers, le 28 avril 2020

Mazars Reviseurs d'Entreprises SC
Commissaire
Représenté par


Anton Nuttens
Réviseur d'entreprises

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise: 209 111

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL****Au cours de l'exercice****Nombre moyen de travailleurs**

Temps plein
 Temps partiel
 Total en équivalents temps plein (ETP)

Nombre d'heures effectivement prestées

Temps plein
 Temps partiel
 Total

Frais de personnel

Temps plein
 Temps partiel
 Total

Montant des avantages accordés en sus du salaire

Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
1001	60,2	56,2	4,0
1002	5,3	2,3	3,0
1003	63,5	57,2	6,3
Nombre d'heures effectivement prestées			
1011	77.874	72.246	5.628
1012	5.185	1.540	3.645
1013	83.059	73.786	9.273
Frais de personnel			
1021	3.543.561,95	3.303.775,40	239.786,55
1022	295.762,94	130.236,90	165.526,04
1023	3.839.324,89	3.434.012,30	405.312,59
1033	73.112,00	65.176,00	7.936,00

Au cours de l'exercice précédent

Nombre moyen de travailleurs en ETP
 Nombre d'heures effectivement prestées
 Frais de personnel
 Montant des avantages accordés en sus du salaire

Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
1003	65,9	59,6	6,3
1013	91.773	82.273	9.500
1023	4.074.222,11	3.663.461,75	410.760,36
1033	71.404,00	63.420,00	7.984,00

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	57	6	60,9
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	57	6	60,9
Contrat à durée déterminée	111
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112
Contrat de remplacement	113
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	53	3	54,6
de niveau primaire	1200	5	5,0
de niveau secondaire	1201	34	34,0
de niveau supérieur non universitaire	1202	11	1	11,9
de niveau universitaire	1203	3	2	3,7
Femmes	121	4	3	6,3
de niveau primaire	1210	1	1,0
de niveau secondaire	1211	1	1	1,8
de niveau supérieur non universitaire	1212	2	1	2,9
de niveau universitaire	1213	1	0,6
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130
Employés	134	22	6	25,9
Ouvriers	132	35	35,0
Autres	133

PERSONNEL INTÉrimAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150
Nombre d'heures effectivement prestées	151
Frais pour l'entreprise	152

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205
210
211
212
213

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif
- le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	5	5,0
310	5	5,0
311
312
313
340
341
342	2	2,0
343	3	3,0
350

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	31	5811	3
Nombre d'heures de formation suivies	5802	446	5812	52
Coût net pour l'entreprise	5803	20.573,20	5813	3.649,90
dont coût brut directement lié aux formations	58031	24.474,40	58131	3.750,90
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	2.148,00	58132
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033	6.049,20	58133	101,00
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	1	5831
Nombre d'heures de formation suivies	5822	10	5832
Coût net pour l'entreprise	5823	413,40	5833
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841	5851
Nombre d'heures de formation suivies	5842	5852
Coût net pour l'entreprise	5843	5853